Vienne (38) : une jeune femme de 18 ans condamnée pour avoir prostitué sa petite amie, en fugue, âgée de 17 ans. Une peine de 24 mois de prison dont 16 de sursis probatoire, aménagée en semi-liberté

03/10/2026 à 10h34



Une jeune femme de 18 ans a été condamnée pour proxénétisme aggravé, mercredi 30 septembre, par le tribunal de Vienne. Dans la nuit de samedi à dimanche, dans un Airbnb du centre-ville de Vienne, les policiers avaient découvert une jeune fille de 17 ans en sang. Qui venait d'enchaîner les prestations sexuelles. Une jeune fille de 17 ans, également de Besançon, qui n'est autre que la petite amie de la prévenue.

Entendue, la jeune fille mineure déclarait s'adonner à la prostitution de son plein gré, afin que sa petite amie cesse

de le faire. Au rythme de cinq prestations par jour, à 100 euros la passe sans préservatif, se disant « prête à tout » pour son amoureuse. Mais au fil de la relation, une emprise psychique s'était installée. L'aînée est accusée d'avoir frappé sa petite amie, une fois avec un couteau, et de l'avoir régulièrement humiliée. Des scènes filmées et retrouvées dans leurs téléphones. Sur l'une de ces vidéos, envoyée aux parents de la mineure, celle-ci, en pleurs, est contrainte de danser nue, de se mettre à quatre pattes, de japper comme un chien. […]

Jade Taiclet a écopé d'une peine de 24 mois dont 16 de sursis probatoire. Écrouée, elle verra sa peine aménagée en semi-liberté. Le tribunal a constaté son inscription au fichier des délinquants sexuels.

Le Dauphiné